

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1445

Artikel: Enquête : RU 486 : "Pesticide humain" ou alternative bienvenue ?

Autor: Dussault, Andrée-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enquête

RU 486 : «Pesticide humain» ou alternative bienvenue?

Si la pilule qui donne du tonus au sexe des hommes a reçu un accueil royal, il n'en va pas de même de la pilule abortive, la Mifégyne. Il aura fallu des années de tergiversation avant que la Mifégyne n'obtienne droit de séjour en Suisse. Le 22 de ce mois, la pilule abortive y célébrera son premier anniversaire. Histoire d'une pilule controversée.

Andrée-Marie Dussault

Autorisée depuis à peine un an en Suisse, la pilule abortive Mifégyne, mieux connue sous son nom de code RU 486, a fait ses preuves. En vente depuis 12 ans en France, où elle avait été testée pour la première fois par le docteur Etienne-Emile Beaulieu en 1982, la Mifégyne avait déjà provoqué 600'000 avortements à la fin 1999, sans incidents notables à déplorer. En Suisse, le RU 486 reste cependant peu connu des femmes, mais surtout mal connu, notamment à cause de la polémique dont il a été l'objet, suscitée par les groupes antiavortement.

«Pesticide humain», «pilule de la mort», «arme chimique contre les fœtus» pour ses détracteurs, alternative médicamenteuse à l'avortement traditionnel pour d'autres, la Mifégyne a été au centre d'une controverse peu commune tout au long de ces 15 dernières années. Son existence a soulevé à l'échelle internationale un tollé des plus importants touchant à la fois milieux scientifique, pharmaceutique, étatique, catholique et féministe. Ce qui a valu au médecin autrichien Christian Fiala, interviewé par l'Union suisse pour décriminaliser de l'avortement (USPDA), d'affirmer qu'il n'y a pas d'autres

exemples en médecine où un médicament sûr et efficace a été refusé à la grande majorité des femmes d'Europe pendant aussi longtemps. Et pour cause, l'acharnement avec lequel les organisations pro-vie ont tenté d'interdire le RU 486 est exemplaire, en Suisse comme ailleurs. Aux Etats-Unis, les groupes antiavortement sont tellement puissants que la Mifégyne n'est toujours pas admise par la Food and Drug Administration. Là où, pourtant, 1.4 millions de femmes se font avorter annuellement, les convictions morales des uns l'ont emporté sur les considérations de santé publique.

Dans le collimateur des organisations antiavortement

Même si l'introduction de la méthode médicamenteuse ne modifie nullement la loi suisse sur l'avortement, la population pouvait s'attendre à ce que la légalisation du RU 468 survenue en octobre dernier provoque la grogne dans les milieux fondamentalistes. En effet, l'association Aide suisse pour la mère et l'enfant n'a pas tardé à déposer plainte contre l'enregistrement de la

Mifégyne par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM), arguant que cette méthode banalise l'avortement et ouvre la porte à une libéralisation de l'interruption de grossesse. Cette requête a rapidement été rejetée. De leur côté, les Evêques suisses ont fermement condamné la nouvelle méthode abortive.

Avantages et désavantages comparatifs

La méthode médicamenteuse s'acquiert dans les cabinets médicaux habilités et se prend chez soi. Si elle est accessible à toutes, la Mifégyne est cependant délivrée sous strict contrôle médical. Aussi fiable et efficace que l'avortement classique selon les spécialistes du planning familial, la méthode médicamenteuse se distingue notamment par le fait qu'elle peut être utilisée très tôt au début de la grossesse, à un moment où l'avortement par aspiration ne peut être envisagé. L'action de la Mifégyne se déroule en trois temps, lors desquels le RU 486 et une dose de prostaglandine sont ingérés, après quoi un embryon mesurant entre 2 et 8 millimètres est expulsé.

Avis partagés

Selon le Dr. Christian Fiala, pour 80% des femmes, les effets secondaires de l'avortement sous RU 486 s'apparentent à des crampes de règles douloureuses, tandis que les autres ont besoin d'un analgésique léger. Pour la Suisse Rina Nissim, naturopathe, au contraire, les effets secondaires de la prostaglandine (qu'il a fallu ajouter au RU 486 pour augmenter son taux d'efficacité), peuvent souvent être à la limite de l'insupportable. Elle

souligne un autre inconvénient lié à l'avortement médicamenteux : il s'effectue sur quelques jours, durant lesquels les femmes doivent consulter au minimum trois fois leur médecin et, il peut éventuellement devoir être suivi d'un curtage. En outre, contrairement à l'avortement traditionnel qui peut s'effectuer jusqu'à quatorze semaines après le début de la grossesse, la Mifégyne peut être utilisée jusqu'à la fin de la septième semaine seulement en Suisse (le délai pou-

vant varier de quelques semaines suivant les pays). Enfin, selon ses promoteurs, la Mifégyne permet aux femmes de mieux maîtriser leur avortement et de le vivre consciemment (sans anesthésie aucune) et à leur rythme.

En somme, la Mifégyne est une alternative abortive, pas forcément avantageuse à tous les niveaux par rapport à l'avortement par aspiration, mais qui a le mérite d'offrir aux 12'000 femmes qui avortent chaque année en Suisse un choix de

plus. Une alternative apparemment bienvenue, puisque selon une étude récente effectuée à l'Hôpital cantonal de Berne, plus de 80% des femmes qui l'ont utilisée sont satisfaites et la recommanderaient à une amie.

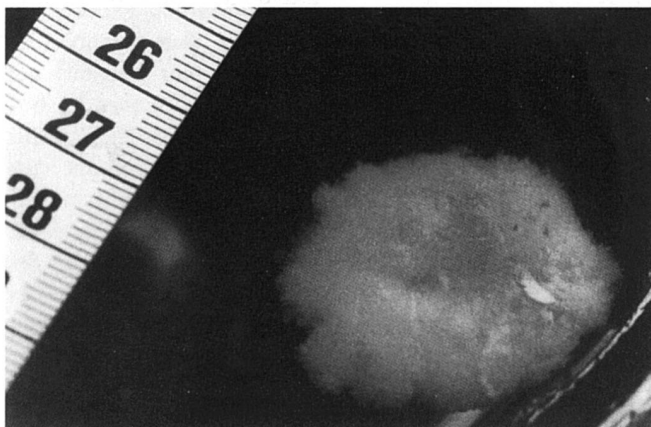
Mifégyne: mode d'emploi

La Mifégyne peut être utilisée jusqu'à la fin de la septième semaine après le début de la grossesse, en calculant à partir du premier jour des dernières règles. L'interruption de grossesse se fait à l'aide de deux médicaments : la Mifégyne et une prostaglandine. La Mifégyne bloque l'action d'une hormone appelée progestérone et arrête le développement de la grossesse. Sous l'action de la prostaglandine, l'utérus se contracte et expulse l'embryon.

D'abord, la femme avale trois comprimés de Mifégyne en présence d'un-e médecin et peu de temps après, elle rentre

à son domicile. Deux jours plus tard, elle retourne à la clinique ou au cabinet médical, où elle avale deux comprimés de prostaglandine. Elle reste ensuite quelques heures en observation. Chez deux tiers des femmes, l'embryon est expulsé au cours de cette période. Chez les autres femmes, l'expulsion a lieu plus tard, chez elles. A ce stade, l'embryon mesure entre deux et huit millimètres. Deux semaines plus tard, la femme devra faire un dernier contrôle médical.

Source: Dr. Ritter et Pfister, Zurich, en collaboration avec le Dr. Pok.



Ceci est un embryon de 45 jours (calculé à partir des dernières règles), expulsé de l'utérus après l'action de la Mifégyne et de la prostaglandine



**Vous pouvez acheter
ou commander
Femmes en Suisse
dans les librairies
suivantes**

Berne
Prétexte
Rue Haller 11
2501 Bienne
Tél. 032 / 322 69 14

Kiosque
Marie-Claude Meyer
Place du Marché 1
2610 Saint-Imier
Tél. 032 / 941 24 35

Genève
L'Inédite
Rue Saint-Joseph 15
1227 Carouge
Tél. 022 / 343 22 33

Librairie du Boulevard
Rue de Carouge 34
1205 Genève
Tél. 022 / 328 70 54

Neuchâtel
Soleil d'Encre sa
Rue de l'Industrie 1
2114 Fleurier
Tél. 032 / 861 13 24

La Méridienne
Rue du Marché 6
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 / 928 01 36

Jura
La Vouivre
Rue de la Gruère 6
2776 Saignelégier
Tél. 032 / 951 18 30

Vaud
Librairie Basta !
Rue du Petit-Rocher 4
1000 Lausanne 9
Tél. 021 / 625 52 34